

Domaine politique  
développement et coopération

# Plan directeur de recherche 2021–2024



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des  
affaires étrangères DFAE



Domaine politique  
développement et coopération

# **Plan directeur de recherche 2021–2024**

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	6
<b>2. Vue d'ensemble du domaine politique</b>	7
2.1. Objectifs stratégiques de la coopération internationale de la Suisse	7
2.2. Compétences et délimitations	7
2.3. Importance de la recherche	8
2.4. Bases légales et mandat	11
2.5. Rétrospective de la période 2017–2020	11
2.6. Financement 2017–2020	12
2.7. Enjeux et perspectives de la coopération internationale	13
<b>3. Axes de recherche</b>	14
3.1. Changement climatique et environnement	15
3.2. Agriculture et sécurité alimentaire	16
3.3. Eau	18
3.4. Santé	19
3.5. Migrations	20
<b>4. Financement 2021–2024</b>	21
<b>5. Acteurs majeurs et interfaces clés dans le secteur de la recherche</b>	22
5.1. Description des principaux acteurs	22
5.2. Interfaces avec les institutions de promotion de la recherche	22
5.3. Interfaces avec les autres offices fédéraux	22

<b>6. Organisation et assurance qualité</b>	23
6.1. Organisation interne	23
6.2. Accompagnement scientifique	24
6.3. Assurance qualité	24
6.4. Transfert de connaissances et de technologies, diffusion du savoir	25
<b>7. Liste des abréviations</b>	26
<b>8. Annexe</b>	27

# 1. Introduction

Pour mener à bien ses missions, l'administration fédérale engage et soutient des activités de recherche scientifique. La recherche de l'administration fédérale prend appui sur des bases légales<sup>1</sup> et englobe toutes les formes de recherche scientifique (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement), ce qui comprend notamment l'élaboration de fondements scientifiques pour la définition et l'orientation des politiques dans les différents domaines concernés, ainsi que le développement de modèles d'approche pour répondre à des problématiques et défis actuels ayant une dimension politique. Les principaux axes de recherche de l'administration fédérale sont fixés tous les quatre ans dans un programme pluriannuel portant sur onze domaines politiques définis par le Conseil fédéral<sup>2</sup>.

La coopération internationale (CI) de la Suisse s'attache à atténuer la pauvreté et la détresse et à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. Dans ce cadre, l'action menée pour relever les défis globaux occupe une place importante.

Sur la base de son mandat, et en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de la CI, la Direction du développement et de la coopération (DDC) s'attache à promouvoir la recherche scientifique dans les domaines du développement et de la coopération. Par l'acquisition et l'application de connaissances axées sur les solutions, cette recherche contribue à réduire la pauvreté et les risques globaux, à favoriser un développement durable à l'échelle mondiale et à soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Contrairement à la pratique en vigueur dans d'autres offices fédéraux, les projets de recherche soutenus au titre de la CI sont financés, non pas par un crédit de recherche, mais par l'aide publique au développement (APD) dans le cadre du message sur la CI. Le présent plan directeur dédié au domaine politique *Développement et coopération* expose enjeux et les objectifs principaux de la CI ainsi que les axes de recherche prioritaires dans le domaine du développement et de la coopération.

<sup>1</sup> Art. 64 de la Constitution fédérale (RS 101) ; loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation LERI (RS 420.1)

<sup>2</sup> <https://www.ressortforschung.admin.ch/rsf/fr/home/themen/forschung-nach-politischen-bereichen.html>

# 2. Vue d'ensemble du domaine politique

## 2.1. Objectifs stratégiques de la coopération internationale de la Suisse

Les objectifs de la CI sont ancrés dans la loi<sup>3</sup>. Pour l'exécution de ce mandat légal, le Conseil fédéral fixe les objectifs à atteindre dans le cadre de la stratégie de CI. En ce qui concerne la période 2021–2024, ces objectifs sont les suivants :



Contribuer à une croissance économique durable, à la création de marchés et à la création d'emplois décents (développement économique).



Lutter contre les changements climatiques et leurs effets et gérer durablement les ressources naturelles (environnement).



Sauver des vies, fournir des services de base de qualité – notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé – et contribuer à la diminution des causes de la migration irrégulière et du déplacement forcé (développement humain).



Promouvoir la paix, l'état de droit et l'égalité des genres (paix et gouvernance).

Ces quatre objectifs sont de même importance. Ils se complètent mutuellement et contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Par ces objectifs, la Suisse soutient les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

## 2.2. Compétences et délimitations

Les objectifs stratégiques susmentionnés sont déci-

sifs pour le choix des projets de recherche auxquels un soutien est apporté au titre de la CI de la Suisse. La CI relève, au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et de la Direction politique (DP), à travers sa Division Sécurité humaine. Au Secrétariat d'État à l'économie (SECO), elle est du ressort du centre de prestations Coopération et développement économiques.

### Direction du développement et de la coopération (DDC)

La **DDC** est l'organe chargé de la CI au sein du DFAE. Lui incombent à ce titre la coordination de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est avec d'autres offices de la Confédération, ainsi que l'Aide humanitaire de la Suisse.

La DDC opère dans quatre domaines opérationnels: Coopération Sud; Coopération globale; Coopération avec l'Europe de l'Est et Aide humanitaire. La recherche scientifique relevant de ces quatre domaines est conduite pour le compte du domaine politique Développement et coopération (cf. chapitres suivants), à l'exception de la recherche menée dans le cadre de la contribution de la Suisse à l'UE élargie. Cette dernière ne relevant pas de l'APD, elle ne sera plus traitée dans le présent document<sup>4</sup>.

### Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

La CI de la Suisse s'appuie aussi sur le centre de prestations *Coopération et développement économiques* du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Le **SECO** s'emploie à promouvoir la coopération économique avec un certain nombre de pays en développement avancés et avec des pays

<sup>3</sup> Art. 5 de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, art. 2 de la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est et art. 2 de la loi sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme

<sup>4</sup> Des informations détaillées sur la contribution de la Suisse à l'UE élargie peuvent être consultées sur le site Internet <https://www.eda.admin.ch/erweiterungsbeitrag/fr/home.html>

d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants, auxquels s'ajoutent les nouveaux États membres de l'UE. En menant des projets visant à favoriser une croissance économique durable, il concentre son action sur la création de bases propices à l'économie de marché et sur l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale. Dans le cadre de ses domaines de compétence, il peut attribuer des mandats de recherche de sa propre initiative.

### Direction politique (DP)

Par le biais de sa Division Sécurité humaine (DSH), la **Direction politique (DP)** du DFAE intervient également dans certains domaines de la CI de la Suisse, avec la mission de promouvoir la paix et la sécurité humaine. La sécurité des personnes, et donc leur protection contre la violence, la guerre et l'arbitraire, sont au cœur de son action. Les priorités de la recherche dans les domaines de la politique de sécurité et de paix étant présentées dans le plan directeur de recherche Politique de sécurité et de paix, qui relève de la responsabilité du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), elles ne seront pas passées en revue ici. Des informations complémentaires sur ce domaine thématique sont fournies sur le site Domaines de recherche de l'administration fédérale<sup>5</sup>.

### La recherche dans le cadre du domaine FRI

Le **Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)** est le centre de compétences de la Confédération pour le domaine FRI (formation, recherche et innovation). Approuvée par le Conseil fédéral le 30 juin 2010, et réactualisée en 2018, la stratégie internationale de ce domaine repose sur la volonté de poursuivre le développement d'un système suisse de formation, de recherche et d'innovation compétitif au plan mondial et de le renforcer durablement en définissant des priorités et des objectifs précis. La stratégie couvre les activités qui sont financées dans le cadre des messages FRI. Les projets de recherche soutenus au titre de la coopération au développement et de la coopération avec l'Europe de l'Est relèvent des objectifs stratégiques de la CI de la Suisse.

La recherche (qu'elle soit financée par les crédits-cadres FRI ou par ceux de la CI) peut contribuer à la résolution de problèmes mondiaux, à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, aux échanges transfrontaliers et à l'entente entre les peuples.

Contrairement à la coopération internationale en matière de recherche scientifique et à la promotion

des partenariats de recherche bilatéraux s'inscrivant dans le cadre du message FRI, la recherche qui bénéficie d'un soutien financier au titre de l'APD a toujours en ligne de mire, parmi d'autres objectifs, la réduction de la pauvreté, conformément au mandat de la DDC.

### 2.3. Importance de la recherche

Le monde subit actuellement des changements fondamentaux et profonds, qui ont de multiples répercussions sur les possibilités et les perspectives de développement des pays pauvres. Dans ce contexte, la recherche scientifique permet de mieux comprendre et anticiper les évolutions et leurs implications, afin de concevoir des stratégies appropriées, à divers niveaux, pour mieux gérer ces changements. Pour cela, il faut miser sur des partenariats de recherche internationaux et transdisciplinaires, en complément aux approches de recherche plus classiques. En outre, le progrès technologique doit s'accompagner d'avancées sociales et politiques, car ce n'est qu'ainsi que les résultats de la recherche et les innovations scientifiques permettront de contribuer à la résolution des problèmes mondiaux et des défis se posant en matière de développement.

Grâce à une collaboration de longue date avec des instituts de recherche en Suisse, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Asie centrale, ainsi qu'aux investissements consentis dans des partenariats et programmes de recherche mondiaux, la CI de la Suisse a accès à des réseaux internationaux, à des compétences de recherche et d'innovation et à un solide savoir-faire dans des domaines importants pour le développement. L'intégration de la recherche dans la CI est aussi un moyen de promouvoir la Suisse en tant que pôle de recherche et de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

### Principaux objectifs de la recherche

Pour la DDC, la recherche et l'innovation ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de promouvoir un développement mondial durable et sans pauvreté. La recherche financée par la DDC dans le cadre de l'APD livre de nouveaux enseignements et des pistes d'action innovantes et promeut leur utilisation et leur application. Les projets de recherche de la DDC permettent aussi, dans certains cas, d'analyser l'impact de la CI. La recherche de la DDC contribue ainsi à la réduction de la pauvreté et des risques globaux, à promouvoir un développement durable dans le monde et à aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Agenda 2030. Les résultats de la recherche viennent éclairer les décisions de la Suisse et des pays partenaires en matière de politique de développement, tout en alimentant le travail accompli par la DDC dans le cadre de ses programmes, qui gagnent ainsi en efficacité et en durabilité.

<sup>5</sup> <https://www.ressortforschung.admin.ch/rsf/fr/home/themen/forschung-nach-politischen-bereichen/sicherheits-und-friedenspolitik.html>



## Encadré 1 : La recherche au service de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Lors du sommet de l'ONU de septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ce dernier appelle notamment le monde scientifique à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Selon le Rapport mondial sur le développement durable de 2019, la science a un rôle majeur à jouer pour créer des trajectoires de transformation innovantes, permettant de sortir des impasses économiques et politiques et de promouvoir des changements profonds et durables. Dans cette optique, il est important que la recherche s'aligne sur les objectifs de l'Agenda 2030, mise sur la CI, systématise le savoir et travaille en étroite coopération avec les décideurs politiques et les autres acteurs de terrain<sup>6</sup>.



Les 17 ODD. Source: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr>

Les activités de recherche scientifique financées par la DDC suivent les orientations de l'Agenda 2030 et contribuent ainsi à la réalisation des ODD. Visant en premier lieu à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, elles s'alignent directement avec l'objectif central de l'Agenda 2030, « Ne laisser personne de côté » (Leave no one behind, LNOB).

<sup>6</sup> Groupe indépendant de scientifiques, 2019 : Rapport mondial sur le développement durable. HLPF des Nations Unies sur le développement durable

La DDC soutient des programmes de recherche fondés sur des partenariats et des réseaux de recherche internationaux, afin d'encourager la production, la diffusion et la mise à disposition de connaissances et d'innovations dans des domaines thématiques relevant du développement. Pour définir les orientations et assurer la planification de son programme d'encouragement de la recherche, la DDC s'appuie sur la stratégie de CI actuelle (2021–2024).

La DDC s'efforce d'organiser ses activités de recherche de façon à contribuer au renforcement des compétences et des réseaux de recherche sur les thématiques relevant du développement et à exercer une influence positive sur le contexte institutionnel de la recherche en Suisse et dans les pays partenaires. Toutefois, la formation tertiaire et le renforcement des capacités de recherche ne sont pas des priorités pour la CI de la Suisse.

En vue d'atteindre les buts fixés en matière de CI et d'accélérer le processus de mise en œuvre des ODD, la DDC entend renforcer, pendant la période

2021–2024, la recherche appliquée, porteuse de progrès sociaux, politiques et technologiques. Dans ce cadre, elle a un intérêt particulier à encourager de nouvelles formes de partenariat de recherche associant des acteurs des milieux scientifique et politique et des acteurs de terrain pour qu'ils travaillent ensemble à l'élaboration de solutions.

### Principes régissant les investissements dans la recherche

Le financement de la recherche scientifique au moyen des ressources de l'APD est régi par les principes suivants :

- Alignement sur les **objectifs** stratégiques à long terme de la DDC.
- Promotion de programmes de recherche orientée vers l'application et la **résolution de problèmes**. Bon nombre de questions de développement et d'avenir se révèlent complexes et requièrent une coopération scientifique inter-

## Encadré 2 : Définition de la recherche scientifique et de l'innovation

La **recherche scientifique** est étroitement liée à la production, à l'interprétation ou à l'application de savoirs. Elle fait appel à des expérimentations créatives et innovantes qui recourent à des méthodes scientifiques dans les domaines des sciences sociales et politiques, des sciences économiques, de la biologie, des sciences de la nature et de l'environnement, des sciences de la Terre, des sciences de l'ingénieur, de la médecine et de la pharmacie ainsi que des mathématiques ou encore des sciences humaines.

L'approche scientifique implique la formulation de **questions de recherche** visant à dégager des **hypothèses** de départ. On distingue deux types de recherche : la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Le conseil et l'enseignement dispensés par les établissements universitaires, ainsi que les projets de développement qu'ils mettent en œuvre, ne sont pas assimilés à des activités de recherche scientifique<sup>7</sup>.

Par **innovations**, on entend les nouvelles idées ou les découvertes qui trouveront une **application** probante dans un ou plusieurs domaines et qui peuvent concerner des produits, des services, des procédés, des interactions ou des processus. Les innovations ne sont pas seulement technologiques (p. ex. une nouvelle machine), mais peuvent aussi relever du domaine social et se traduire par des évolutions ou des transformations programmées et contrôlées dans un système social donné. L'efficacité concrète d'une innovation dépend pour beaucoup de son acceptation sociale et de la voie empruntée pour l'obtenir<sup>8</sup>.

La recherche scientifique et l'innovation sont étroitement liées, la première étant souvent à la base de la seconde.

<sup>7</sup> OCDE (2015), *Manuel de Frascati 2015 : Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation*, Éditions OCDE, Paris.

<sup>8</sup> SEFRI (2016), *rapport « Recherche et innovation en Suisse 2016 »*, SEFRI, Berne ; Bornstein et al. (2014), *Zur Bedeutung von Sozialer Innovation in Wissenschaft und Praxis (de) (rapport de recherche concernant la signification de l'innovation sociale dans la recherche et la pratique, sur mandat du FNS)*, W.I.R.E, Zurich ; Zürcher et al. (2019), *Recommandations pour une promotion efficace des sciences humaines et sociales à l'intention des acteurs et des organes du domaine FRI*, ASSH Berne.

- nationale et interdisciplinaire, ainsi que des échanges réguliers avec les milieux politiques et les acteurs de la pratique.
- Place centrale accordée à la **communication, à la diffusion et à l'application** des résultats de recherche. Pour tous les projets de recherche financés par la DDC, il importe de réfléchir aux effets que pourraient avoir les résultats escomptés pour la résolution de problèmes de développement, à leur utilité potentielle pour les groupes de population pauvres dans les pays en développement et à leur application pratique et politique.
- Conduite des travaux de recherche dans un **esprit de partenariat**, avec pour cadre de référence les onze principes de la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE)<sup>9</sup>.
- Priorité aux projets se distinguant par leur **excellence scientifique** et leur **pertinence en matière de développement**.
- Respect de la **liberté de recherche** dans le choix des thèmes et des méthodes.
- Observation du **principe de concurrence** pour l'attribution des fonds et la sélection des partenaires de recherche stratégiques.
- Dans la mesure du possible, mise à disposition en **libre accès** (« open access ») des résultats de la recherche financée par l'APD au développement.
- Dès lors que cela est approprié et opportun, la DDC coopère avec d'autres donateurs et **coordonne** son soutien à la recherche aux échelons national et international.

<sup>9</sup> [http://www.sciencesnaturelles.ch/organisations/kfpe/11\\_principles\\_7\\_questions?ga=1.75529237.1851817837.1452158689](http://www.sciencesnaturelles.ch/organisations/kfpe/11_principles_7_questions?ga=1.75529237.1851817837.1452158689)

### Encadré 3 : Swiss Programme for Research on Global Issues for Development (r4d)

Avec le programme r4d, la DDC a contribué à la mise à disposition de connaissances, considérées comme un bien commun, dans cinq domaines prioritaires de la CI de la Suisse. Au total, ce ne sont pas moins de 57 projets de recherche transnationaux qui ont bénéficié d'un appui, mobilisant près de 300 chercheurs dans 50 pays. En 2019, un instrument complémentaire a été mis en place, avec les « Transformation Accelerating Grants » (aides destinées à accélérer la transformation), qui permettent aux acteurs de la recherche, de la politique et de la pratique de tester ensemble de nouvelles approches et solutions en vue de permettre une exploitation plus rapide des résultats probants issus du programme de recherche r4d.



Le réseau mondial de partenariats de recherche du programme r4d. Outre la coopération Nord-Sud, cette carte met aussi en évidence les échanges entre partenaires du Sud. Source : [www.r4d.ch](http://www.r4d.ch) (en)

Fruit d'une initiative lancée en 2019, un vaste **travail de synthèse** a été réalisé pour dresser l'inventaire des enseignements tirés des différents projets et pour les diffuser dans des formats innovants, afin qu'ils puissent s'intégrer dans les échanges avec des représentants importants des milieux de la science, de la politique et de la société civile. Les produits de cette synthèse sont mis à disposition sous différentes formes (vidéos, articles, etc.) sur le site Internet [www.k4d.ch](http://www.k4d.ch) (en).

## 2.4. Bases légales et mandat

En vertu de l'art. 54 de la Constitution fédérale, la Confédération contribue « *notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles* ». Cette disposition constitue le fondement même de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales et de l'ordonnance d'application du 12 décembre 1977<sup>10</sup>, dont l'art. 29 mentionne expressément que la Confédération encourage la recherche scientifique dans le domaine de la coo-

<sup>10</sup> Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976 (RS 974.0) ; ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 12 décembre 1977 (RS 974.01)

opération au développement. Quant à la coopération avec les États d'Europe de l'Est, elle se fonde sur la loi fédérale éponyme du 30 septembre 2016<sup>11</sup>.

## 2.5. Rétrospective de la période 2017–2020

### Mise en œuvre du programme de recherche r4d de la DDC et du FNS

Depuis 2012, la DDC et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) financent conjointement le programme de recherche « **Swiss Programme for Research on Global Issues for Development** », plus connu sous le nom de pro-

<sup>11</sup> Loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1)

gramme r4d. Ce dernier a permis de soutenir un total de 57 projets, mis en œuvre en collaboration avec des chercheurs de Suisse et de pays d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine. Grâce à son excellence et à une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire axée sur le développement, la recherche menée dans le cadre du programme r4d a permis de mettre au point des nouveaux produits et des solutions qui contribuent à promouvoir un développement durable et à réduire la pauvreté et les risques globaux dans les pays pauvres. En témoignent notamment les projets « Woody Weeds » et « ePOCT » menés en Afrique de l’Est dans le but d’améliorer la gestion des plantes envahissantes, pour le premier, et de mettre à profit les outils numériques dans les systèmes de santé, pour le second. La règle veut que les résultats issus des projets de recherche relevant du programme r4d soient activement partagés avec les acteurs de la politique et de la société civile pour favoriser l’élaboration conjointe de solutions.

### Soutien de la DDC à la recherche agronomique internationale

Durant la période 2017–2020, la majeure partie des dépenses de recherche de la DDC ont été faites dans le domaine de l’agriculture et à la sécurité alimentaire. Dans le cadre de son engagement multilatéral dans le domaine de l’agriculture, la DDC a apporté son soutien au GCRAI, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Un accord de coopération (MoU) a été conclu en vue de la création de partenariats entre des universités et hautes écoles suisses et les centres du GCRAI. Pour définir les orientations futures de ce domaine de recherche, un nouveau document a été publié définissant comme nouvelles priorités l’agroécologie et la nutrition. Développé conjointement par la DDC et les milieux scientifiques suisses, il a fait l’objet d’une vaste réflexion. Par ailleurs, la collaboration entre les domaines Coopération Sud et Coopération globale de la DDC a été renforcée, des mesures ayant aussi été prises pour mieux coordonner et cibler le soutien apporté à divers établissements et projets de recherche.

### Impact et possibilités d’exploitation du numérique

La DDC a soutenu divers projets de recherche visant à évaluer le potentiel du numérique au service du développement durable. L’un portait par exemple sur l’utilisation des technologies de la blockchain pour mesurer les effets du changement climatique (initiative Climate Ledger<sup>12</sup>), tandis qu’un autre s’attachait à explorer le potentiel offert par les technologies numériques dans le secteur de la santé (projet « Electronic Point of Care Tests » – e-POCT<sup>13</sup>, finan-

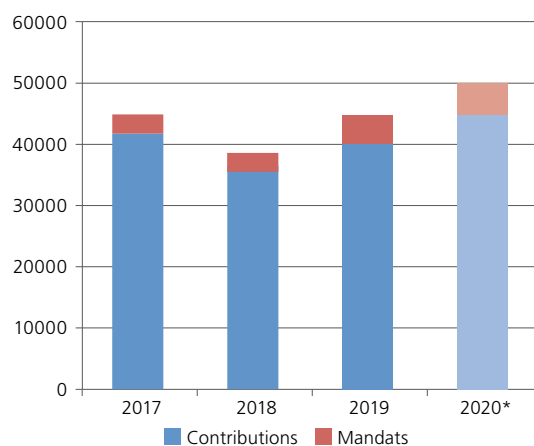
cé au titre du programme r4d). La DDC a répertorié un certain nombre d’exemples de ce type sur le site Internet Tech4Good<sup>14</sup>.

## 2.6. Financement 2017–2020

Contrairement à la pratique en vigueur dans les autres offices fédéraux, les projets de recherche soutenus par la DDC ne relèvent pas, pour leur financement et leur gestion, d’un crédit de recherche. En vertu de dispositions spéciales (voir chapitre 2.4), ils sont financés par l’APD selon les crédits-cadres correspondants de la CI afin de soutenir les objectifs stratégiques de cette dernière.

Les investissements annuels sont déterminés par les versements effectifs. Les variations enregistrées d’une année à l’autre s’expliquent essentiellement par le mode de versement à l’intérieur d’un cycle de projet, qui peut varier fortement, surtout pour les projets et programmes au long cours.

### Investissements DDC dans la recherche en 1’000 CHF



\* Les dépenses effectives pour 2020 n’étant pas encore connues, il s’agit de chiffres indicatifs.

L’investissement de loin le plus élevé (14,6 millions CHF en 2018) concerne la recherche internationale effectuée dans les domaines de l’agriculture et de la sécurité alimentaire dans le cadre de l’engagement multilatéral de la DDC au sein du GCRAI.

Le système d’information ARAMIS recense les programmes et projets de recherche ainsi que les projets de développement intégrant une composante de recherche<sup>15</sup>. Par ailleurs, des informations détaillées figurent dans la banque de données de la DDC répertoriant tous les programmes et projets

12 <https://www.climateledger.org/en/About.12.html> (en)

13 <http://www.r4d.ch/modules/thematically-open-research/e-poct> (en)

14 <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/actualites/dossiers/alle-dossiers/tech4good-wirksame-partnerschaften-privatsektor-wissenschaft.html>

15 [www.aramis.admin.ch](http://www.aramis.admin.ch)

#### **Encadré 4 : Banque de données ARAMIS sur les projets de recherche de l'administration fédérale**

ARAMIS est un système d'information sur les projets de recherche réalisés ou financés par l'administration fédérale suisse, qui fournit un aperçu complet des travaux menés dans ce cadre.

Son moteur de recherche permet de retrouver tous les projets publics enregistrés dans la banque de données.

Les programmes de recherche soutenus par la DDC y sont également répertoriés.

Informations complémentaires : [www.aramis.admin.ch](http://www.aramis.admin.ch)

de développement, y compris ceux consacrés à la recherche<sup>16</sup>.

### **2.7. Enjeux et perspectives de la coopération internationale**

Compte tenu des défis actuels et futurs, qu'ils soient de portée mondiale ou locale, les objectifs visés en matière de CI ne sont pas faciles à atteindre. Pour trouver des solutions bénéficiant d'une large assise et profitant au plus grand nombre, il faut que tous les acteurs des différents secteurs unissent leurs efforts. L'Agenda 2030 offre un cadre commun pour relever ces défis. Il fixe des objectifs qui tiennent compte des trois dimensions – économique, sociale et écologique – du développement durable, afin que celui-ci puisse bénéficier à tous, sans laisser personne au bord du chemin.

La stratégie de CI pour les années 2021 à 2024 place les points suivants au cœur des enjeux et des perspectives de la CI :

- inégalités sociales et économiques ;
- interdépendances globales, montée du protectionnisme ;
- évolutions environnementales majeures ;
- innovations technologiques, essor du numérique et automatisation ;
- situations de fragilité dans les pays en développement.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités reste donc une priorité. Grâce à leur solide assise, les organisations internationales et multinationales peuvent œuvrer à l'instauration d'un cadre juridique mondial et consolider la voie multilatérale. L'établissement de

conditions-cadres efficaces doit permettre de mieux exploiter le potentiel offert par les innovations technologiques, le numérique et l'automatisation, tout en atténuant leurs incidences négatives. La mise en place d'institutions solides et responsables peut également favoriser la stabilité dans les pays en développement.

<sup>16</sup> [www.eda.admin.ch/deza/fr/home/activites-projets/projets-vue-ensemble.html](http://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/activites-projets/projets-vue-ensemble.html)

# 3. Axes de recherche

Pour atteindre les objectifs stratégiques de la CI, la DDC se mobilise dans les domaines suivants :

- agriculture et sécurité alimentaire ;
- santé ;
- changement climatique et environnement ;
- eau ;
- éducation de base et formation professionnelle ;
- développement du secteur privé et services financiers ;
- égalité entre femmes et hommes ;
- migration ;
- prévention des catastrophes, aide d'urgence, reconstruction et protection ;
- bonne gouvernance ;
- réduction de la pauvreté, défense des droits de l'homme, promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Étant donné que la DDC promeut les activités de recherche en fonction de la demande, les projets qu'elle finance peuvent se rapporter à n'importe laquelle de ses priorités thématiques. A ce jour, ce sont principalement les défis globaux du **changement climatique et de l'environnement**, de **l'agriculture et de la sécurité alimentaire**, de **l'eau**, de la **santé** et de la **migration** qui sont des priorités de recherche.

De plus, durant la période 2021–2024, la DDC entend promouvoir les activités de recherche transversales visant à trouver des solutions concrètes grâce à une action concertée des milieux de la science, de la politique et de la pratique. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 ainsi que la réalisation des ODD et des quatre objectifs stratégiques de la CI de la Suisse passent par la conclusion de nouveaux partenariats de recherche et l'adoption d'approches innovantes permettant d'accélérer le transfert des connaissances et des technologies entre chercheurs, acteurs de terrain et décideurs politiques. La clôture du programme r4d et l'intention de la DDC de promouvoir une recherche plus étroitement liée à la politique et à la pratique coïncident avec le lancement de nouvelles initiatives de recherche suisses fort prometteuses. Cette évolution a incité la DDC à reconsidérer les modalités régissant la promotion des partenariats scientifiques entre chercheurs suisses et pays de l'hémisphère sud. Pour la période 2021–2024, il est donc prévu d'identifier et de promouvoir de nouvelles initiatives en s'intéressant davantage à la forme des partenariats de recherche et au développement de nouvelles solutions qu'aux axes thématiques à proprement parler. Les évaluations d'impact ainsi que d'autres méthodes scientifiques permettant d'analyser les effets de la CI pourront aussi être financées dans ce cadre-là.

Les domaines de recherche *changement climatique et environnement*, *agriculture et sécurité alimentaire*, *eau*, *santé* et *migration*, sont brièvement présentés ci-après.



Étude de l'impact de la mondialisation sur les décisions prises en matière de planification agricole à Madagascar, dans le cadre du projet de recherche r4d « Telecoupled landscapes » (Paysages télécouplés). Photo : Jacqueline Schmid, DDC.

### 3.1. Changement climatique et environnement

#### Défis et domaines d'intervention

Sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, canicules et perte de la biodiversité sont des phénomènes qui se généralisent sous l'effet du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Si la Suisse, qui n'est pas épargnée, a les moyens techniques et financiers d'atténuer en grande partie leurs répercussions, tel n'est pas le cas des nations et des catégories de population les plus pauvres, qui les subissent souvent de plein fouet. Pour limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C (comme le préconise le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son dernier rapport spécial), il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mener une politique beaucoup plus ambitieuse en matière de protection du climat. Ceci requiert non seulement la mobilisation de tous les secteurs de la société et une forte volonté politique, mais aussi de solides bases scientifiques pour fixer les priorités de l'action à mener. Dans le cadre de l'Agenda 2030, tous les pays sont appelés à apporter leur contribution à la politique climatique internationale ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre de mesures, à l'échelle tant mondiale que locale, pour atténuer les causes du changement climatique (réduction des risques) et augmenter la résilience (adaptation).

#### Axes de recherche prioritaires

S'agissant de la réduction des risques, la recherche peut aider à répondre aux questions liées à la pollution de l'air, à l'accès à l'énergie, à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux technologies permettant de ménager les ressources. En ce qui concerne l'adaptation, il s'agit surtout d'en savoir plus sur la nature et la portée des effets négatifs du changement climatique au niveau des espaces de vie et des écosystèmes, afin d'être en mesure de définir des stratégies et des mesures appropriées pour les contrer. À cet égard, il y a lieu d'accorder une attention tout particulière à l'exploitation agricole et forestière ainsi qu'aux écosystèmes de montagne (risques naturels, glaciers, gestion de l'eau).

Des travaux de recherche concrets menés dans différentes régions de la planète viennent alimenter la réflexion engagée dans les régions concernées, mais aussi en Suisse et au sein de la communauté internationale, autour des questions liées à la gestion durable des écosystèmes au profit de tous les groupes de population.



Culture de lentilles sur le site de l'ICARDA à Terbol, Liban. Photo : Michael Major, Crop Trust.

### 3.2. Agriculture et sécurité alimentaire

#### Défis et domaines d'intervention

Malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde, le nombre de personnes en manque de nourriture a de nouveau augmenté depuis 2015, pour atteindre plus de 820 millions d'individus en 2018. En cause, le changement climatique, la dégradation des sols surexploités et la raréfaction de l'eau, qui compromettent la production agricole, l'approvisionnement alimentaire et le développement durable dans nombre de pays.

Depuis la crise alimentaire mondiale de 2007–2008, les efforts déployés à l'échelle internationale pour renforcer le secteur de l'agriculture se sont intensifiés. Toutefois, ces efforts doivent aller davantage dans le sens d'un développement durable concerté, comme cela a été souligné lors des trois grands sommets internationaux de 2015<sup>17</sup>. Ayant pris une part active aux débats concernant les ODD, la Suisse se mobilise pour que des mesures efficaces soient mises en œuvre, notamment dans le domaine de l'eau.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, la Suisse ressent elle aussi la menace qui pèse sur les systèmes agricoles. La moitié des produits alimentaires que nous consommons sont importés, et près de 20 % d'entre eux proviennent de régions situées hors de l'Europe. Issues de pays de l'hémisphère

sud, des denrées telles que les bananes, le café, le cacao, la patate douce, le quinoa et le riz Basmati font aujourd'hui partie intégrante de notre alimentation.

#### Axes de recherche prioritaires

Pour parvenir à relever ces défis et promouvoir un développement durable à l'échelle régionale, nationale et internationale, la recherche consacrée aux systèmes agricoles et alimentaires est tributaire d'un appui stratégique permanent.

**L'agroécologie et la nutrition** sont les deux principaux domaines sur lesquels la DDC concentrera son soutien. Directement liés à des thèmes comme l'empreinte écologique, les systèmes alimentaires, les chaînes de création de valeur et la sécurité des denrées alimentaires, ils n'en recouvrent pas moins des champs d'action traditionnels, dont l'augmentation de la productivité et la lutte intégrée contre les ravageurs. À l'avenir, c'est aux travaux de recherche portant sur l'agroécologie et la nutrition que la DDC affectera la majeure partie des ressources allouées à ce secteur.

Près de 75 % du financement de base de la recherche agronomique assuré par la DDC va au GCRAI, avec la mission de « mettre un terme à la faim d'ici 2030 – contribuer, grâce à la science, à la transformation des systèmes de production alimentaire et à la gestion durable des sols et de l'eau en période de crise climatique ». En accord avec l'Agenda 2030 pour le développement durable, cinq domaines d'intervention ont été définis : 1) alimentation et sécurité alimentaire, 2) réduction de la pauvreté, 3) égalité entre femmes et hommes,

<sup>17</sup> Conférence de Paris sur le climat, conférence sur le financement du développement d'Addis Abeba et adoption de l'Agenda 2030 à New York



4) adaptation au changement climatique et réduction des gaz à effet de serre, 5) environnement et biodiversité. Dans ce cadre, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès à une alimentation équilibrée et la sécurité alimentaire, ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources naturelles et des écosystèmes sont des objectifs majeurs.

Pour les atteindre, le GCRAI s'est fixé huit priorités de recherche fondées sur ses avantages comparatifs pour relever les principaux défis auxquels est confrontée l'humanité :

- 1) agriculture intelligente face au climat : il s'agit de privilégier les mesures de réduction des risques et d'adaptation qui revêtent un caractère urgent pour les agriculteurs et d'autres exploitants ;
- 2) amélioration génétique des végétaux, des arbres, des animaux d'élevage et des poissons, afin d'accroître la productivité, la capacité d'adaptation et de résistance au changement climatique, la valeur nutritionnelle et l'efficacité de l'utilisation des ressources ;
- 3) promotion de la biodiversité, en veillant à la bonne gestion de l'ensemble des ressources phyto-génétiques du GCRAI pour garantir la sécurité alimentaire et la productivité avec des variétés végétales riches en substances nutritives et des systèmes de culture résistants ;

4) systèmes agricoles : adoption d'une approche systématique visant à optimiser la plus-value économique, sociale et écologique dans les régions à forte concentration de personnes pauvres ;

5) croissance inclusive et porteuse d'égalité entre les sexes, en vue d'offrir des perspectives aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés ;

6) nutrition et santé, en encourageant la consommation d'aliments variés, sûrs et à forte valeur nutritionnelle et en développant les chaînes de création de valeur intéressantes pour les populations pauvres ;

7) ressources naturelles et services écosystémiques, l'accent étant mis sur les milieux et espaces naturels offrant de bonnes possibilités de réparer les dégradations causées à l'environnement et d'assurer une intensification de la production fondée sur le principe de durabilité ;

8) activation des mécanismes législatifs/normatifs et qualification des institutions : accroissement de la performance des marchés, amélioration de la fourniture de biens et de services publics essentiels et renforcement des institutions ainsi que de la résilience des populations pauvres.



Photo: Peter Bocklandt, dreamstime.com

### 3.3. Eau

#### Défis et domaines d'intervention

La pression accrue sur des ressources en eau de plus en plus rares génère des conflits et des tensions sociales concernant leur répartition et complique encore l'accès des populations pauvres à l'eau. Une gestion intégrée des ressources hydriques aux plans régional, national et local doit permettre d'équilibrer les différents usages de l'eau.

#### Axes de recherche prioritaires

Le stress hydrique qui menace de nombreuses régions, désormais accentué par les effets de plus en plus tangibles du changement climatique, exige l'élaboration de nouveaux modèles de coopération pour la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers. Lancée il y a peu, l'initiative « Blue Peace » exige le développement de nouvelles compétences et l'acquisition de connaissances scientifiques contextuelles, notamment en matière de diplomatie de l'eau. En complément, il s'agit aussi d'axer les travaux de recherche 1) sur la mise en œuvre d'instruments financiers permettant de rétribuer les services écosystémiques et 2) sur la conception de méthodes innovantes de collecte et d'analyse des données hydrométéorologiques.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, la recherche porte principalement sur les aspects techniques, le développement de solutions innovantes en matière d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau pour les ménages en milieu rural et urbain ainsi que la gestion des matières fécales, des boues

d'épuration et des déchets organiques sur la base de modèles commerciaux durables. La recherche sur le marketing social et sur la modification des comportements fait en outre partie intégrante du programme sur la gestion durable de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour le monitoring de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 6 (sur le thème de l'eau), il faut pouvoir disposer de données fiables et représentatives. Les activités de recherche soutenues par la DDC ont donc pour objectif de développer et de généraliser des méthodes peu coûteuses de collecte des données ainsi que des systèmes de suivi efficaces pour les indicateurs concernés. Enfin, l'étude et la réduction de l'« empreinte eau » des entreprises et des processus de production constituent une autre priorité en matière de recherche.

Toutes ces priorités répondent au besoin de se doter de solides bases scientifiques pour soutenir les changements systémiques nécessaires dans le secteur de l'eau et pour en évaluer l'impact. Les résultats obtenus seront partagés, analysés et exploités tant au sein de la DDC qu'avec des partenaires stratégiques et opérationnels.



Recherche sur les possibilités d'améliorer le diagnostic et le traitement du VIH au Lesotho dans le cadre du projet r4d « Improving the HIV care cascade » (Améliorer la cascade de soins du VIH). Photo : Christian Heuss, SwissTPH.

### 3.4. Santé

#### Défis et domaines d'intervention

Les facteurs environnementaux, économiques et sociaux ont un impact majeur sur la santé physique et mentale des individus et accentuent encore davantage les inégalités entre populations pauvres et riches en termes de santé et d'espérance de vie. Les services médicaux de base – qui constituent un droit de l'homme et un facteur clé du développement économique et social – jouent un rôle central dans l'amélioration de la justice sociale, la lutte contre les inégalités et la promotion du développement durable. Or des centaines de millions de personnes dans le monde n'ont que difficilement, voire pas du tout accès aux services médicaux de base. Les enjeux majeurs tels que le financement des systèmes de santé, la qualité des soins dispensés, ainsi que la recherche et le développement de traitements contre les maladies liées à la pauvreté et les pandémies appellent des solutions harmonisées et coordonnées au plan international.

#### Axes de recherche prioritaires

La DDC estime que, de manière générale, la recherche sur les questions afférentes à l'efficacité, à la gouvernance, au financement et aux déterminants de la santé mérite d'être encouragée. L'accès équitable et non discriminatoire aux soins médicaux constitue un axe de recherche prioritaire pour plusieurs régions – Afrique, Europe de l'Est et Asie centrale – et à l'échelle de toute la planète. Bien que cet accès relève du droit universel à la santé, il se heurte

bien souvent au manque de ressources. C'est pourquoi la mise en place d'une offre de services de santé de qualité et d'un bon rapport coût/efficacité, en particulier pour les populations pauvres et défavorisées, représente un objectif de recherche central, qui inclut aussi le développement de médicaments pour les maladies négligées et la mise à disposition de prestations de qualité pour tous, avec des possibilités de financement correspondantes, notamment par le biais des systèmes d'assurance maladie.

Pour contribuer à la réalisation des ODD, il y a lieu de dépasser les considérations strictement médicales et de porter une attention tout particulière aux déterminants de la santé, dont l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, l'égalité entre femmes et hommes, la sécurité au travail, le respect des droits fonciers et la sécurité du logement. À cet égard, il est essentiel de promouvoir la recherche multisectorielle et transdisciplinaire assortie d'un suivi scientifique.

En réduisant les inégalités socioéconomiques et les risques sanitaires dans les domaines de l'eau, de l'alimentation et de l'environnement, on contribue à améliorer la santé et à en diminuer substantiellement les coûts. Par ailleurs, la recherche livre des enseignements qui permettent de concevoir des mécanismes de financement et de coordination durables, mais aussi d'assurer un accès non discriminatoire à des soins médicaux de qualité.



© DDC, 2016

### 3.5. Migration

#### Défis et domaines d'intervention

Bien que faisant partie de l'histoire de l'humanité, la migration est devenue l'un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle sous l'effet d'une mondialisation croissante. Il arrive souvent que le développement économique ainsi que de nombreuses transformations structurelles d'un pays soient étroitement liés à la migration, raison pour laquelle les acteurs sociaux sont toujours en quête de meilleures solutions pour maîtriser les causes (changement climatique, catastrophes naturelles, conflits armés, violations des droits de l'homme, pauvreté, absence de perspectives d'emploi et de revenus) et les effets des déplacements de populations, tout en luttant contre les migrations irrégulières et périlleuses. La problématique est vaste puisqu'elle concerne 272 millions de migrants contraints de fuir leur pays et plus de 750 millions de déplacés internes, sans oublier les pays d'origine, de transit et d'accueil. Il s'agit donc de trouver des solutions permettant à la fois de renforcer les effets positifs des migrations (réduction de la pauvreté, promotion du commerce, transfert de connaissances, investissements et transferts de fonds) et d'atténuer leurs conséquences négatives (coûts de l'intégration et de la cohabitation sociale, pénurie de main-d'œuvre dans les pays d'origine, exploitation de travailleurs migrants peu qualifiés).

#### Axes de recherche prioritaires

Pour relever les défis liés à la migration, la DDC a défini plusieurs axes de recherche prioritaires :

- gouvernance en matière de migration, et ce à tous les niveaux (local, national, régional et mondial) ;
- protection et intégration des populations migrantes (réfugiés inclus) dans les pays de transit et d'accueil (notamment sur le marché du

travail local ou pour l'éducation de base et le développement de compétences professionnelles) ;

- rôle du secteur privé dans le recrutement de migrants et l'octroi de conditions de travail et de vie décentes ;
- effets du changement climatique sur la migration et l'exil ;
- impact des transferts de fonds, des investissements et des échanges commerciaux réalisés par des migrants et des membres de diasporas (en plaçant l'accent sur les solutions numériques) sur le développement des pays d'origine ;
- place de la migration dans les politiques sectorielles d'un pays.

L'accès aux résultats de la recherche permet aux décideurs politiques de trouver des solutions pour mieux gérer les flux migratoires dans l'hémisphère sud, ce qui se répercute positivement sur la Suisse, tout en favorisant le développement économique et social dans les régions concernées.

Par ailleurs, ces résultats sont mis à la disposition des groupes de travail thématiques et géographiques de la structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (IMZ) et du réseau Migration et développement de la DDC, ainsi que d'autres membres de la DDC concernés par ces questions en vue de leur examen. Ils doivent ainsi contribuer à renforcer le lien stratégique entre la CI et la politique migratoire de la Suisse. Enfin, les fruits de la recherche permettent aussi d'améliorer le monitoring, la pertinence, l'efficacité et la productivité des projets en cours, tout en servant de base à l'élaboration de nouveaux projets.

# 4. Financement 2021–2024

La DDC finance la recherche scientifique conformément au mandat qui lui a été assigné. Les moyens qu'elle investit dans la<sup>TM</sup> recherche (hors contribution à l'UE élargie) sont intégralement pris en compte dans le calcul de l'APD de la Suisse.

La DDC ne dispose pas d'un crédit de recherche spécifique géré de manière centralisée. Elle part du principe que quelque 50 millions de francs sont investis chaque année dans des travaux de recherche en lien avec le développement. Le mode de versement à l'intérieur des cycles de projet pouvant se traduire par des fluctuations importantes d'une année à l'autre, surtout dans le cas de programmes et de projets à long terme, ces 50 millions de francs représentent uniquement un ordre de grandeur.

La nouvelle stratégie 2021–2024 prévoit de débloquer un crédit-cadre de 11,37 milliards de francs sur quatre ans pour l'aide publique au développement. Ce montant correspond à 0,45 % du RNB de la Suisse<sup>18</sup>.

Les données relatives aux différents programmes et projets figurent dans la base de données ARAMIS mais aussi, et surtout, dans la banque de données des projets de la DDC<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/actualites/dossiers/alle-dossiers/iza-2021-2024.html>

<sup>19</sup> [www.aramis.admin.ch](http://www.aramis.admin.ch) ; <https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/activites-projets/projets-vue-ensemble/banque-donnees-projets.html>

# 5. Acteurs majeurs et interfaces clés dans le secteur de la recherche

L'existence d'un pôle de recherche dynamique en Suisse joue un rôle central dans la résolution des problèmes mondiaux et la mise en œuvre des objectifs de la CI. Grâce à sa capacité d'innovation et à son vaste réseau mondial, la recherche helvétique peut contribuer à réduire la pauvreté et la détresse, favoriser la transition vers un développement durable à l'échelle planétaire et aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Il convient d'accroître la visibilité des programmes et projets de recherche suisses de portée nationale et internationale menés sur des thèmes globaux importants, et de les rendre exploitables dans l'optique de l'engagement de la Suisse en faveur d'un développement durable.

## 5.1. Description des principaux acteurs

En Suisse, la DDC travaille surtout avec les partenaires de recherche suivants :

- universités ;
- écoles polytechniques fédérales (EPF) ;
- hautes écoles spécialisées ;
- Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ;
- Institut tropical et de santé publique suisse (SwissTPH) ;
- Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE) ;
- autres acteurs plus récents, comme la « Wyss Academy for Nature », à Berne.

La coopération entre les centres de compétences suisses (écoles polytechniques fédérales, universités, hautes écoles spécialisées, etc.) et leurs partenaires dans les pays en développement, notamment dans le cadre de réseaux, de plates-formes d'échanges et de programmes conjoints, joue également un rôle important.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la collaboration avec des partenaires

de recherche internationaux, dont le GCRAI, reste essentielle.

Enfin, avec les nouvelles initiatives de recherche auxquelles un appui sera apporté durant la période 2021–2024, il s'agira de renforcer la coopération avec des acteurs de la société civile, de la sphère politique et du secteur privé.

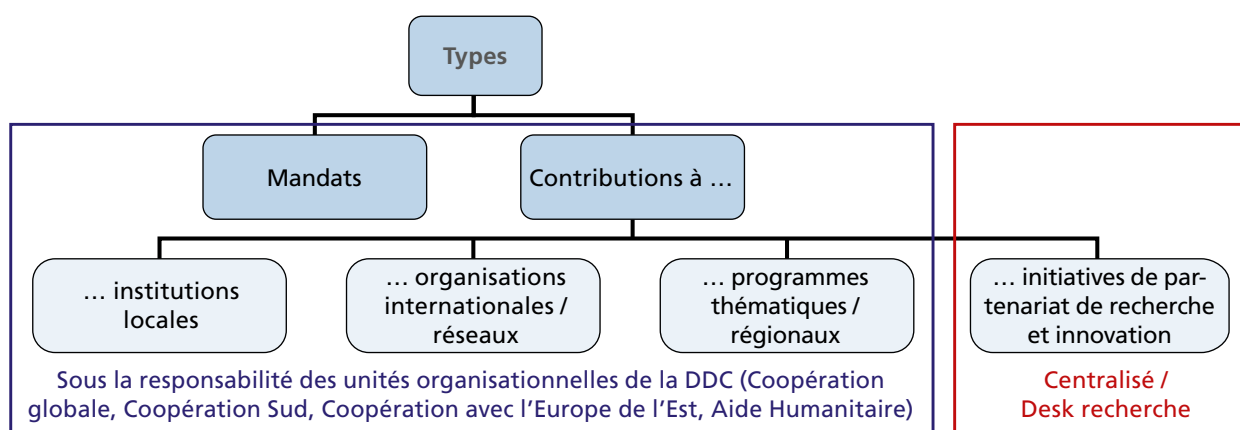
## 5.2. Interfaces avec les institutions de promotion de la recherche

La DDC est engagée dans un partenariat avec le FNS. Ensemble, ils ont lancé le programme r4d, qui couvre la période 2012–2022 et vise à soutenir des partenariats de recherche en faveur du développement durable. En 2019, le FNS a lancé son propre programme SPIRIT pour promouvoir des initiatives de recherche conjointes entre la Suisse et les pays en développement. Dans le cadre de sa réorientation vers la recherche appliquée et l'innovation, la DDC poursuit son dialogue et sa coopération avec des instituts de promotion de la recherche tels que le FNS et Innosuisse.

## 5.3. Interfaces avec les autres offices fédéraux

Les offices de la Confédération entretiennent un dialogue et des échanges réguliers, à différents niveaux. Outre les organes de recherche de l'administration fédérale, les groupes de travail interdépartementaux (GTID) jouent aussi un rôle important pour la DDC en contribuant à l'échange d'informations et à l'exploitation des synergies entre les départements et les offices. À relever en particulier les trois organes suivants : le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CICDI), le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) et le groupe de travail interdépartemental « Politique internationale FRI ». Seuls le groupe de travail FRI et les organes de recherche de l'administration fédérale s'occupent en priorité du thème « Recherche et formation ».

# 6. Organisation et assurance qualité



## 6.1. Organisation interne

Le desk Recherche de la DDC, rattaché à la division Analyse et politique de la Coopération globale, est responsable de la coordination et de toutes les tâches relevant de la politique et des stratégies de développement dans le domaine de la recherche.

Le desk Recherche assure la gestion centralisée d'environ 20 à 25 % du portefeuille de recherche (voir graphique), en se chargeant avant tout de promouvoir les partenariats internationaux de recherche. La réorientation de la stratégie de la DDC sur la promotion de la recherche appliquée et de l'innovation (voir chapitre 3) concerne principalement le portefeuille de recherche centralisé au niveau de la Division Analyse et politique.

Le portefeuille recherche est majoritairement composé de projets des différentes unités d'organisation à la centrale ou à l'étranger. Celles-ci sont responsables de la gestion des contributions versées à des organisations ou réseaux internationaux pour soutenir la recherche, des contributions à des programmes portant sur les priorités stratégiques de la DDC ainsi que des mandats de recherche ou com-

portant une composante de recherche. Les unités d'organisation répondent de la gestion et de l'assurance qualité des activités liées à la recherche (y compris mises au concours et adjudications, monitoring, reporting et diffusion et/ou exploitation des résultats) ainsi que de la coopération avec les instituts de recherche, qu'elles évaluent périodiquement.

Un rôle important revient par ailleurs aux réseaux thématiques de la DDC, qui ont pour mission première d'élaborer et de diffuser les bonnes pratiques relatives à un thème spécifique<sup>20</sup>. Ces réseaux, dont chacun est coordonné et dirigé par un agent de liaison (« point focal »), font le lien entre le personnel basé à la centrale et à l'étranger, les organisations partenaires et les chercheurs. Les membres de ces réseaux se réunissent tous les ans ou tous les deux ans, échangent leurs connaissances via des plateformes électroniques et publient des informations sur Internet.

<sup>20</sup> Les réseaux thématiques de la DDC sont présentés sur le site Internet de la DDC.

## 6.2. Accompagnement scientifique

La Commission consultative de la CI au développement conseille le Conseil fédéral et les offices fédéraux, en particulier la DDC et le SECO, dans tous les domaines qui ont trait à la CI. Elle est composée de représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, des médias et des milieux scientifiques.

Au vu de la grande variété structurelle et thématique des programmes et des projets comportant une part de recherche, il serait peu judicieux de confier leur accompagnement scientifique à un seul et même organe.

En général, les projets de recherche qui sont mis au concours et réalisés dans le cadre de programmes sont évalués par des experts internationaux, la DDC pouvant être représentée au sein des organes de sélection. Ainsi, dans le cas du programme r4d, elle a été membre à part entière des comités d'experts.

La participation à des organes spécialisés nationaux et internationaux (GCRAI, AGUASAN) et la collaboration avec différents centres de compétences s'avèrent très importantes pour assurer la qualité du contenu des projets.

## 6.3. Assurance qualité

La recherche financée par l'APD est soumise aux mêmes exigences que d'autres activités de la CI, notamment en matière de poursuite de résultats, d'efficacité et de gestion efficace des moyens. Ses caractéristiques spécifiques n'en sont pas moins prises en compte.

Au sein de la DDC, il n'existe pas d'instruments ni de procédures internes spécifiques pour les activités liées à la recherche. L'autorisation financière, administrative et opérationnelle des contributions et des mandats de la DDC est octroyée sur la base de la proposition de crédit, qui sert aussi de référence, avec le descriptif du projet – y compris la théorie du changement (*theory of change*) – et, si possible, le cadre logique (*logical framework*) ou le cadre de résultat (*results framework*), pour le monitoring et l'évaluation des programmes et des projets de recherche et des projets de développement comportant une composante de recherche. Le contrôle de la qualité s'effectue dans le cadre du « *Project Cycle Management* » (PCM – gestion du cycle de projet) ou du « *Core Contribution Management* » pour ce qui est des contributions structurelles. Le PCM est un système de gestion intégrée et axée sur les résultats, dans lequel programmes et projets sont appréhendés sous forme de cycles.

L'observation et l'analyse ou la vérification des résultats et de leur utilisation font partie intégrante du PCM. En concertation avec les partenaires, des outils de monitoring et d'évaluation sur mesure ainsi que des procédures spécifiques sont développés sur la base des exigences et des instruments de la DDC ainsi que de l'expérience et des moyens dont dispose le partenaire de recherche.

La DDC et le SECO publient des rapports rendant compte de l'efficacité de la coopération suisse au développement. Ceux-ci présentent non seulement les succès enregistrés, mais aussi les difficultés et les défis rencontrés dans le cadre des activités de la CI. En outre, une centaine d'évaluations sont réalisées chaque année aux échelons les plus divers des organisations, afin de favoriser l'apprentissage institutionnel, de fournir des éléments objectifs d'aide à la décision aux instances de direction et de rendre des comptes aux milieux politiques et au grand public.





Échange entre des chercheurs participant au programme r4d et des membres du réseau thématique Emploi et revenus de la DDC, 2019.

#### 6.4. Transfert de connaissances et de technologies et diffusion du savoir

Les résultats des programmes de recherche subventionnés sont généralement publiés par leurs auteurs via les canaux habituels.

En matière de propriété intellectuelle, la règle veut que tout produit d'une recherche soutenue par l'APD soit soumis au principe de l'accès libre et illimité (« open access »), dès lors qu'il n'est pas destiné à un usage commercial. Tout dépôt de droits de propriété (marque, design, brevet, etc.) sur le produit d'une recherche mandatée par la DDC nécessite l'accord préalable de cette dernière. Cette règle ne s'applique pas systématiquement aux résultats de recherche issus de programmes subventionnés. Dans les cas où les droits de propriété intellectuelle génèrent des recettes, les parties doivent s'entendre sur l'emploi qui sera fait de ce revenu.

Les expériences et les résultats de recherche sont présentés, discutés et évalués conjointement lors de congrès et de colloques ainsi que dans le cadre d'un dialogue ciblé avec les milieux scientifiques.

Les réunions des membres des réseaux thématiques de la DDC, ainsi que d'autres rencontres informelles, comme des déjeuners de travail, sont aussi l'occasion d'exposer et d'analyser les méthodes et les résultats de recherche, notamment du programme r4d. Pour ce dernier, les avancées réalisées sont également publiées sous une forme accessible au grand public (p. ex. des vidéos sur la contribution des chercheurs à la réalisation des ODD).

Échange entre des chercheurs participant au programme r4d et des membres du réseau thématique Emploi et revenus de la DDC, 2019.

En règle générale, les partenaires de recherche ont des contacts formels au moins une fois par an avec les divisions compétentes à la centrale ou à l'étranger. Ces contacts sont l'occasion pour chacun d'exposer ses attentes, mais aussi de présenter les derniers résultats de recherche, d'en discuter, de les évaluer, de les documenter et de les diffuser.

Les unités concernées peuvent publier les résultats de recherche pertinents pour les activités de la DDC sur les *sharewebs* des réseaux thématiques ou via d'autres instruments jugés adéquats. Ces résultats peuvent également être présentés et débattus dans le cadre de réunions de réseau ou de manifestations internes ou publiques des réseaux.

# 7. Liste des abréviations

APD	Aide publique au développement
ARAMIS	Administration Research Action Management Information System (Base de données des projets de recherche de l'administration fédérale)
CI	Coopération internationale
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DP	Direction politique
EPF	Écoles polytechniques fédérales
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FRI	Formation, recherche, innovation
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IHEID	Institut universitaire de hautes études internationales et du développement
KFPE	Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement
KoorA-RF	Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale
LERI	Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
LNOB	Leave No One Behind (Ne laisser personne de côté)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PCM	Project Cycle Management
PNR	Programme national de recherche
PRN	Pôles de recherche nationaux
Programme r4d	Swiss Programme for Research on Global Issues for Development
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SwissTPH	Institut tropical et de santé publique suisse

# 8. Annexe : Bases de la recherche de l'administration fédérale<sup>1</sup>

## A1. Définition de la recherche de l'administration fédérale

La recherche pratiquée ou soutenue par l'administration fédérale, communément appelée « recherche de l'administration fédérale », est la recherche dont les résultats sont nécessaires à l'administration fédérale dans l'accomplissement de ses tâches ou qu'elle lance elle-même dans l'intérêt public, par exemple par la mise à disposition de bases scientifiques pour le développement et l'élaboration des différentes politiques sectorielles (chapitre A3). La recherche de l'administration fédérale se situe donc à l'interface entre la recherche scientifique et la politique ou la pratique. Il s'agit d'une recherche qui introduit la dimension scientifique et technique dans la discussion politique et qui sert de base à la formulation des objectifs des différents domaines concernés. La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, RS 420.1), en tant que loi-cadre<sup>2</sup>, de même que les dispositions légales spécifiques qui l'accompagnent (voir chapitre A2) confèrent sa légitimité à la recherche de l'administration fédérale. S'inscrivant dans les stratégies élaborées par les services de la Confédération, la recherche inclut les mesures suivantes :

- › l'attribution de *mandats de recherche* (recherche sous mandat) ;
- › l'exploitation d'établissements de recherche appartenant à la Confédération (*recherche intra-muros*) ;
- › la réalisation de ses propres programmes de recherche, notamment en collaboration avec les établissements de recherche du domaine des hautes écoles, les institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse ou d'autres organisations d'encouragement ;
- › les subventions/contributions versées aux établissements de recherche du domaine des hautes écoles pour l'exécution de leurs projets et de leurs programmes de recherche ;

- › les subventions/contributions que les services de la Confédération versent aux institutions et organisations internationales pour leurs projets et leurs programmes de recherche.

Ne font pas partie de la recherche de l'administration fédérale les subventions allouées à des organes de recherche en vertu de l'art. 4 LERI - à savoir les institutions chargées d'encourager la recherche (FNS, Académies), Innosuisse, les établissements de recherche du domaine des hautes écoles (domaine des EPF, hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles) ; les infrastructures et institutions de recherche et les centres de compétences technologiques visés à l'art. 15 LERI) - et les contributions au financement structurel des institutions et organisations scientifiques internationales.

Dans la pratique, la recherche de l'administration fédérale repose sur les cinq principes que sont la légalité, l'adéquation, l'efficacité, la rentabilité et le respect des normes de qualité scientifiques. Les services de la Confédération qui effectuent eux-mêmes de la recherche ou mandatent des tiers ou versent des subventions assument la responsabilité principale pour la recherche de l'administration fédérale.

## A2. Mandat légal

### Loi-cadre

L'engagement de la Confédération en faveur de la recherche et de l'encouragement de la recherche se fonde sur l'art. 64 Cst. (RS 101), où il est stipulé que la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation et gère, crée ou reprend des centres de recherche.

La révision totale de la LERI du 14 décembre 2012 a fait de cette loi une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale : l'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle utilise des moyens fournis par la Confédération pour les activités de recherche et d'innovation (art. 4, let. d). La Confédération encourage la recherche et l'innovation selon la LERI et en vertu

<sup>1</sup> Gemeinsamer Text für alle Forschungskonzepte, vom SBFI verfasst

<sup>2</sup> Révision totale de la LERI du 14 décembre 2012

de lois spéciales en pratiquant sa propre recherche, notamment en instituant et en gérant des établissements fédéraux de recherche (art. 7, al. 1, let. e). La finalité et les mesures de la recherche de l'administration (voir ci-dessus) ainsi que les directives, telles que celles qui concernent l'acquisition de fonds de tiers, sont présentées à l'art. 16. L'art. 17 règle la création d'établissements fédéraux de recherche. La coordination de la recherche de l'administration fédérale est une activité importante constitutive de celle-ci. À cette fin, le Conseil fédéral a institué un comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dont la tâche principale est de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et d'édicter des directives en matière d'assurance de la qualité (art. 42). Les programmes pluriannuels spécifiques à la recherche de l'administration fédérale sont un instrument de coordination et de planification qui prend la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, intégrant les priorités thématiques des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS réalisés sous contrat pour le compte de la Confédération et les activités d'Innosuisse (art. 45).

### **Bases fournies par les lois spéciales**

En dehors de la LERI, la recherche de l'administration fédérale est visée par plus de 55 dispositions de lois spéciales. La Confédération y formule d'une part des mandats directs d'évaluation, d'enquête ou de vérification que requièrent les travaux scientifiques correspondants. D'autre part, les dispositions de lois spéciales créent un cadre légal qui permet à la Confédération de soutenir la recherche dans des domaines spécifiques au moyen de contributions (subventions). Les principes d'encouragement visés par les dispositions de la loi sur les subventions (LSu) sont précisés dans les lois spéciales. Et même là où une base légale explicite fait défaut en matière de mandat de recherche, l'application du droit en vigueur nécessite souvent un savoir spécialisé devant être mis à jour par le biais de la recherche (p. ex. lors de l'édiction de directives ou d'ordonnances). De ce fait, les obligations concernant la recherche font aussi souvent partie intégrante de la convention de prestations établie selon le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) ou sont fixées dans des ordonnances sur l'organisation des départements valables pour plusieurs offices ou services.

### **Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires**

Outre les dispositions prévues par les lois spéciales, plus de 90 traités, conventions ou accords d'adhésion contiennent ou impliquent des obligations de recherche ou d'efforts nationaux de recherche dans les champs thématiques concernés. Toutefois, même pour les cas où les accords ne contiennent pas d'obligations explicites en ce sens, la recherche sur

mandat est essentielle pour certains offices et services fédéraux pour assurer le maintien de contacts nécessaires sur le plan international. La recherche de l'administration fédérale permet donc un échange fondé sur des connaissances spécialisées dégagées de ses propres observations scientifiques actuelles.

Le Parlement lui-même demande à l'administration, par voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions, de rédiger des projets législatifs et des rapports d'examen ainsi que de fournir des renseignements dont le traitement peut nécessiter des activités de recherche de l'administration fédérale.

## **A3. Coordination de la recherche de l'administration fédérale**

### **Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines politiques**

Dans l'intérêt de la bonne coordination et coopération entre les services fédéraux impliqués, la recherche de l'administration fédérale est structurée en domaines politiques. Les domaines politiques requérant l'établissement d'une planification stratégique de la recherche (art. 45, al. 3, LERI) sont fixés par le Conseil fédéral dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (art. 46, al. 1, let. d, LERI). À cet effet, les services fédéraux concernés élaborent des plans directeurs de la recherche à quatre ans sous la direction d'un service fédéral responsable et avec le concours ciblé d'experts externes (en règle générale une commission ou un groupe d'accompagnement scientifique). L'élaboration des plans directeurs de la recherche se fonde sur les principes du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ces plans directeurs de la recherche constituent des documents stratégiques clairs et complets. Ils servent de source d'information aux acteurs de la recherche intéressés ou concernés au sein et à l'extérieur de la Confédération et de manière générale aux pouvoirs publics ; ils soutiennent la coordination de la recherche et constituent un instrument de planification et de légitimation des activités de recherche de la Confédération. Depuis la période FRI 2004–2007, des plans directeurs de recherche sont établis pour les onze domaines politiques suivants : 1. Santé, 2. Sécurité Sociale, 3. Environnement, 4. Agriculture, 5. Énergie, 6. Aménagement durable du territoire et mobilité, 7. Développement et coopération, 8. Politique de sécurité et de paix, 9. Formation professionnelle, 10. Sport et activité physique et 11. Transports et durabilité.

### **Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale (KoorA-RF)**

Siègent au comité interdépartemental de coordina-

tion de la recherche de l'administration les membres des directions des offices fédéraux dotés de leur propre recherche et de l'Administration fédérale des finances, de même que les représentants du FNS, d'Innosuisse et du Conseil des Écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF). Un membre de la direction du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) préside le comité.

En vertu de la LERI, le comité interdépartemental de coordination de l'administration fédérale est notamment chargé de coordonner les plans directeurs de la recherche<sup>3</sup> et d'élaborer des directives concernant l'assurance de la qualité<sup>4</sup>. Le comité assure en outre la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale, sert de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques relatives à l'assurance de la qualité, détermine chaque année le coût de la recherche et le cadre budgétaire de la recherche de l'administration fédérale sous la forme d'une note d'information adressée tous les ans au Conseil fédéral, assume des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et des pôles de recherche nationaux (PRN), assure la coordination entre la recherche de l'administration fédérale et les autres instruments de la recherche orientée et produit des évaluations sur des thèmes prioritaires en lien avec la recherche de l'administration fédérale.

Le pilotage inter-offices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale n'entre toutefois pas dans le domaine de tâches dévolues au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) visant le pilotage des ressources de la recherche effectuée par l'administration fédérale a été rejetée par le Conseil fédéral en 2006<sup>5</sup>. Ce pilotage relève en dernier lieu de la responsabilité du Parlement, qui l'exerce dans le processus d'approbation des crédits spécifiques des offices et l'assume aujourd'hui de façon efficace dans le cadre de ses décisions budgétaires annuelles.

### **Groupe de travail et secrétariat du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale**

L'élaboration de documents de base, de directives et de rapports sur la recherche de l'administration fédérale et la préparation de séances et de déci-

sions du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration incombent à un groupe de travail constitué de responsables de la recherche au sein des offices fédéraux concernés. Ce groupe de travail est dirigé par le secrétariat du comité, lequel est rattaché au SEFRI. Le secrétariat garantit quant à lui les flux d'information entre les représentants des offices fédéraux concernés et gère les affaires. Il est responsable du site Internet [www.ressortforschung.admin.ch](http://www.ressortforschung.admin.ch), qui fournit des informations succinctes sur les priorités de la recherche de l'administration fédérale dans les domaines politiques, présente les plans directeurs de recherche actuels, indique les liens vers les pages Internet de la recherche des offices fédéraux et documente les bases juridiques de la recherche. Les pages du site Internet contiennent également des fiches thématiques standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites (success stories) de la recherche de l'administration fédérale et sur les ressources financières qui lui sont consacrées.

### **Banque de données ARAMIS**

Le système d'information ARAMIS ([www.aramis.admin.ch](http://www.aramis.admin.ch)) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération réalise elle-même ou qu'elle finance. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération (RS 420.171) : 1) créer la transparence des flux financiers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, (2) coordonner les contenus scientifiques des projets de recherche financés ou réalisés par la Confédération et (3) collecter les données nécessaires aux statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine « Recherche et développement de la Confédération », (4) planifier et piloter les activités dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, (5) soutenir la gestion des projets.

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et l'ensemble des contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). ARAMIS, un des piliers de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, est logiquement inscrit dans les directives relatives à l'assurance qualité que le comité interdépartemental a édictées. Afin de soutenir la coordination et la planification de la recherche de l'administration fédérale et de garantir une utilisation efficace des ressources, des informations détaillées sur le type de recherche (recherche intra-muros, mandats de recherche et contributions à la recherche), sur les mandataires et sur les dépenses des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche sont produites tous les ans

3 « Principes pour l'élaboration des plans directeurs 2021–2024 en matière d'activités de recherche de l'administration fédérale dans les onze domaines politiques », comité de coordination, octobre 2018

4 « L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale », directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014

5 FF 2007 803 (<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2007/803.pdf>)

à partir de la base de données ARAMIS à l'intention du Conseil fédéral et du comité de coordination, qui sont ainsi informés de l'évolution et de l'affectation des ressources au sein des différents offices, dans la perspective de la planification financière.

#### **A4. Objectifs du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale pour la période 2021–2024**

Le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration poursuit les objectifs prioritaires suivants pendant la période 2021–2024 :

(1) Les plans directeurs de recherche pour les onze domaines politiques sont élaborés conformément aux principes du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ils se fondent sur les dispositions figurant dans la LERI (Section 3 : Planification de la politique de la recherche et de l'innovation) et sur les directives d'assurance qualité pour la recherche de l'administration. De cette façon, il est possible d'inscrire la recherche de l'administration fédérale dans la continuité de l'encouragement général de la recherche et de l'innovation, chaque fois que les thèmes le permettent ou l'exigent. Les thèmes de recherche repris dans les domaines politiques couvrent souvent plusieurs disciplines et relèvent de la responsabilité de plusieurs offices et départements. La structuration de la recherche de l'administration en onze domaines politiques sera donc examinée au sein du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration en vue d'une adaptation.

(2) Dans la perspective de l'élaboration de plans directeurs de recherche plurisectoriels pour la période 2021–2024, plusieurs activités ont été menées pendant la période 2017–2020 afin d'identifier les thèmes de recherche plurisectoriels : une enquête a été effectuée auprès des offices fédéraux pour identifier d'éventuels thèmes de recherche concernant plusieurs domaines politiques, ces thèmes se fondant sur les neuf champs d'action définis dans la Stratégie pour le développement durable 2016–2019 du Conseil fédéral. Cinq thèmes ont été considérés d'intérêt majeur et sont concernés par des besoins de recherche du point de vue de la Confédération : (1) Comportement durable, (2) Sharing Society, (3) Sécurité des données, (4) Smart Regions et (5) Santé et environnement. Les questions de recherche des offices fédéraux ont été dégagées pour le thème « Sharing Society » en tenant compte des travaux déjà disponibles sur ce thème (en particulier celles qui portent sur les domaines thématiques Planification politique, Chances et risques, Effets de rebond, Utilisation des données, Changement de comportement, Effets sur la consommation des ressources, Durabilité, Modèles d'affaires) et les possibilités de mise en œuvre sont examinées, par exemple dans le

cadre d'un programme de recherche commun des offices fédéraux. Se fondant sur les expériences du projet pilote, les quatre autres thèmes de recherche plurisectoriels seront traités de manière échelonnée durant la période 2021–2024 par les offices fédéraux qui sont confrontés à un besoin de recherche explicite pour l'exécution de leurs tâches.

(3) Avec l'élaboration en 2012 de la LERI en tant que loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale (appelée « recherche de l'administration » dans la LERI), on s'attendait à ce que la réglementation-cadre permette de procéder à un examen systématique de toutes les lois spéciales actuelles ou d'assurer le cas échéant que les dispositions concernant la recherche qui figurent dans les nouvelles lois spéciales prévues sont conformes à la LERI (simplification et cohérence accrue pour l'élaboration de lois). La réalisation de cet objectif a été contrôlée dans le cadre d'un mandat d'expertise<sup>6</sup> : d'un point de vue strictement quantitatif, les lois spéciales n'ont pas subi de modifications de grande ampleur. Il est recommandé dans l'expertise que les personnes siégeant au sein du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration s'entendent sur une compréhension commune de l'art. 16 et l'art.17 de la LERI et que des directives soient fournies afin que les départements compétents révisent les lois spéciales qui leur correspondent. D'une part, une compréhension commune doit être trouvée au sein du comité de coordination pour l'interprétation des dispositions figurant dans la loi-cadre LERI, et un soutien doit être proposé d'autre part afin d'adapter, dans le cadre des révisions législatives qui s'annoncent, les articles concernant la recherche de l'administration qui figurent dans les lois spéciales.

(4) Afin que l'administration fédérale puisse mieux faire valoir ses intérêts dans les PNR et qu'elle puisse en tirer un plus large profit, le cahier des charges a été adapté au niveau des tâches et fonctions attribuées aux représentants de la Confédération au sein des comités de direction des PNR. En cas de besoin, plusieurs représentants émanant d'offices fédéraux distincts pourront siéger au sein des comités de direction. Le SEFRI et le FNS veillent à un équilibre dans l'encouragement de la recherche fondamentale et de la recherche orientée vers l'application. L'expertise mise à disposition par les offices fédéraux sera systématiquement exploitée dès le lancement des PNR.

Informations complémentaires : [www.ressortforschung.admin.ch](http://www.ressortforschung.admin.ch)

<sup>6</sup> Rapport d'expertise « Die Anpassung der spezialgesetzlichen Grundlagen für die Ressortforschung des Bundes nach Ausgestaltung des FIFG als Rahmengesetz für die Ressortforschung » (disponible uniquement en allemand), Prof. F. Uhlmann, 4 décembre 2017



## **Impressum**

### **Édition :**

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)  
Direction du développement et de la coopération (DDC)  
3003 Berne

### **Mise en page :**

Mark Manion, Communication Arts

### **Contact :**

Direction du développement et de la coopération (DDC)  
Division Analyse et politique  
Freiburgstrasse 130, CH 3003 Berne

Téléphone: +41 (0)58 467 18 31  
[analyse.politik@eda.admin.ch](mailto:analyse.politik@eda.admin.ch)

Langue originale : allemand

Cette publication est également disponible en allemand et en anglais et peut être téléchargée sous [www.deza.admin.ch/publications](http://www.deza.admin.ch/publications).

Bern, 2020